



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	75

DELIBERATION N° DE 2024_066

Economie - Classification en zone d'intérêt communautaire de la Zone d'activités de Nouvion – application des critères de la délibération DE 2022- 087 du 27 septembre 2022

Date de la convocation

05 juin 2024

Date d'affichage

05 juin 2024

VOTES

EXPRIMES : 66

POUR : 65

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 7

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 13 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRAY), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Pa
Date de transmission de l'acte: 18/06/2024
Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_066-DE
A G E D I

Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Mickaël THOREL (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU) représenté par Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS) représenté par Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART) suppléé par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) suppléée par Monsieur Mickaël THOREL (VIRONCHAUX), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_066-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Economie - Classification en zone d'intérêt communautaire de la Zone d'activités de Nouvion – application des critères de la délibération DE 2022- 087 du 27 septembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L318-8-1 à L318-8-2 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, portant création de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la loi Climat et résilience adoptée le 22 août 2021 et le nécessaire inventaire, par l'autorité compétente des zones d'activité économiques conformément à l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme (inventaire à réactualiser au moins tous les 6 ans) ;

Vu la compétence obligatoire de la communauté de communes en matière de développement économique, et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité économiques (ZAE), qualifiées de communautaires ;

Vu la délibération du 17/12/2018 du conseil communautaire adoptant le règlement de voirie selon la définition de l'intérêt communautaire statuée en séance : « *sont classées d'intérêt communautaires les voies communales reliant les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire à la route départementale la plus proche (VC-voie communautaire)* » ;

Vu la délibération du 27 septembre 2022, DE 20022 – 087 actant la définition des critères applicables à la définition des zones d'activités d'intérêt communautaire, et rappelant que la ZAE de Buigny St Maclou, et celle du SMHP sont d'intérêt communautaire ;

Considérant l'avis de la commission finances en date du 31 mai 2024, du bureau du 4 juin 2024 ;

Considérant que la ZAE communale de Nouvion remplit les critères suivants permettant de la classer d'intérêt communautaire :

- zone nécessairement classée en zone à vocation économique dans les documents d'urbanisme ; (zonage UF)
- zone qui référence plusieurs entreprises ; (Agrisanterre, SAPC,...)
- zone d'une superficie supérieure ou égale à 3 ha, ou inférieure à ce seuil s'il existe une capacité d'extension pour atteindre ou dépasser ce seuil et avec au moins un des critères suivants : (superficie = 10ha)
 - ✓ zone dotée d'un réseau dédié de voirie de desserte (voirie interne qui lui est propre), ...et proche des grands axes de circulation ;
 - ✓ zone permettant une capacité d'extension,
 - ✓ zone présentant un enjeu de développement, une spécificité des activités ou un projet communautaire identifié.
- Zone créée sur la base d'une intervention ou une initiative publique ;

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- de classer la zone d'activités économiques de Nouvion en zone d'intérêt communautaire selon le plan joint en annexe ; sous condition suspensive de reversement par la commune à l'EPCI du produit correspondant de taxe d'aménagement sur le parcellaire concerné,
- d'acter qu'il y aura une convention de mise à disposition relative à cette zone à conclure avec la commune qui demeure propriétaire et donc conserve le droit d'aliéner les parcelles objet de la présente classification ;

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de réception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_066-DE

A G E D I

- de donner mandat au président pour prendre toute décision ou acte découlant de la présente délibération et en particulier, signer tout document afférent ou en découlant.

Pour : 65

Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgois Thibaut
Dufour Grégory représenté par Martin Jean Luc
Bordret Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René représenté par Beron Maïté
Doyer Mathieu
Crépin Maurice représenté par Pecquet Jean Marie
Level Hervé
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique représenté par Doyer Mathieu
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain représenté par Van Riek Onghena Marie José
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul représenté par Pierrin Philippe
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Forestier Maurice
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick
Thueux Jacky

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_066-DE

A G E D I

Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 1

Guillot Bruno

Abstention : 7

Conty José
Boucart Jean-Charles
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Hareux Dany représentée par Conty José
Carouge Gisèle représentée par Boucart Jean Charles
Poupart Patricia suppléée Thorel Mickaël

Ne prend/prennent pas part au vote : 2

Deleens Stéphane représenté par Gallet Gérard
Gallet Gérard

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

080-200070936-DE_2024_066-DE

A G E D I